



Lettre d'information AIMEylan n°15

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre des élus d'AIMEylan rend compte du [conseil municipal du 22 juin 2015](#).

Un conseil centré sur le vote des comptes 2014 de la commune, une charte sur la concertation adoptée unilatéralement et sans vote.

Des comptes administratifs largement excédentaires.

En 2014, la commune a économisé 4 millions d'euros sur son fonctionnement, soit 13,7% de son budget, ce qui a permis de ne pas emprunter en 2014. Les marges montrent qu'une autre politique plus solidaire, plus culturelle, plus en faveur des jeunes et de familles est possible et ce malgré des baisses de la participation de l'Etat au budget des communes. Bien qu'un effort soit nécessaire, la hausse de la tarification (+15%), la baisse de la subvention et l'absence de politique d'investissement ne sont pas en cohérence avec un tel budget. Quelques points demeurent obscurs : Pourquoi la majorité est-elle incapable de justifier le moindre km (60 000 au compteur !) de la « voiture du maire en 2014 ? Pourquoi la majorité ne veut-elle pas fournir à Mr Bernard les factures des cabinets d'avocats travaillant pour la commune, alors que la ligne budgétaire des honoraires d'avocats augmente considérablement ? Comment expliquer la baisse de 130 000 euros de la subvention pour l'action sociale communale (sur les 760 000 euros prévus) ? Sur ce point nous avons obtenu une réponse : des reports exceptionnels, un emploi temporairement non renouvelé, des efforts de gestion, sans aucune diminution du service publique d'entraide. Soit, nous restons quand même très vigilants et mobilisés pour les habitants les plus défavorisés. ([Lire notre intervention sur notre site](#))

Retour sur les temps périscolaires

Le vote du règlement intérieur des temps périscolaires (à Meylan, le jeudi après-midi) a été l'occasion de faire le point en cette fin d'année scolaire sur la politique communale d'accompagnement des enfants. Nous reconnaissons le travail des services de la commune mais nous sommes plus dubitatifs quant à la volonté de la majorité de mettre au centre de ses préoccupations le développement de l'enfant, une meilleure répartition du temps scolaire, une ouverture sur notre monde associatif, culturel et sportif. Enfin, l'abandon de la garderie du mercredi matin nous apparaît prématuré. Bref, nous pensons qu'il est possible de faire mieux en préservant les objectifs de la réforme, en répartissant les temps périscolaire chaque jour, en le fondant avec la garderie du soir, en associant tous les acteurs, pour un même budget ! ([Lire notre intervention sur notre site](#))

Une charte unilatérale de la concertation adoptée sans vote !

Cette charte annoncée, à l'automne, a fait l'objet de plusieurs discussions publiques. Elle a

ensuite été discutée en majorité avant d'être présentée au CM.

La présentation de la charte - et non pas le vote – fut donc le dernier point de l'ordre du jour du conseil municipal du 22 juin, à 23 h 15 ; Mme le maire avait déjà quitté la salle à ce moment-là, montrant ainsi tout l'intérêt qu'elle lui porte.

Pas de communication du texte à l'opposition, pas de discussion en commission, pas de vote en conseil municipal, pourtant on nous affirme qu'elle est validée. C'est une conception très personnelle de la concertation. On nous affirme qu'elle sera sur le site, mais seule est consultable sa présentation (et non le texte lui-même) ! Les termes sont souvent très généraux, et la charte comporte des clauses de fait inapplicables. Par exemple le droit de pétition impose de réunir les signatures de 20 % des électeurs inscrits (soit 2859 !) pour que le sujet de leur choix soit abordé en conseil municipal.

Cette soi-disant charte d'une soi-disant concertation est un document qui n'a aucun statut officiel et n'aura aucune reconnaissance des citoyens puisque imposée sans tenir compte des discussions en amont. Elle n'aura pas plus de valeur que les engagements verbaux pris publiquement en 2009 par Mme Tardy de respecter le vote des électeurs à propos de la piscine des Ayguinards et qu'elle a renié sous un prétexte fallacieux en 2013. ([Lire notre point de vue plus complet sur notre site](#))

Une augmentation des tarifs de 0.5% à la rentrée

Sans discussion préparatoire en groupe de travail, la majorité a voté une augmentation de l'ensemble des tarifs municipaux de 0,5%, malgré la hausse de 10 à 15% l'année passée et malgré les résultats très positifs des comptes de la commune. Ces augmentations ne sont pas justifiées.

La bibliothèque sera payante

Ça sera 10 euros par personne (gratuit pour les mineurs). Recette prévue +20k€. Etais-ce nécessaire ? Pourquoi ne pas garder un [réseau de bibliothèques](#) accessible à tous sans aucune condition. D'autant plus qu'au budget prévisionnel, le budget de fonctionnement des bibliothèques a déjà baissé de 21% (18k€). Un service que l'on rend payant en diminuant sa qualité : moins de personnel, moins d'heures d'ouverture et moins de budget pour l'achat de nouvelles ressources. C'est insensé !

Un engagement Plan Air Climat Energie de principe

La commune s'engage sur un [texte métropolitain](#) pour répondre localement aux enjeux énergétiques, du climat et de la pollution. La majorité nous a proposé de prendre un engagement de principe sans objectif affiché pour l'instant. Nous nous étions déjà engagé sur la période 2005/2014 lors du [plan précédant](#) mais la majorité n'a pas été capable de nous dire si les engagements ont été tenus (absence des fiches de suivis sur le [site dédié...](#) C'est dommage car nous savons que des efforts sont faits... mais ils ne sont ni évalués, ni valorisés (connus ?) par la majorité municipale.

Prochain conseil municipal le lundi 28 septembre, 17h30.

N'oubliez pas de visiter notre site aimeylan.fr

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>